

4.105 Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) à la conservation

CONSIDÉRANT qu'un avenir durable exige un changement à toutes les échelles - des individus aux organisations et aux sociétés, et du niveau local aux niveaux national et mondial - et que la gestion du changement a ses exigences en matière de communication et d'apprentissage ;

RECONNAISSANT que, pour amener le changement, les sociétés doivent trouver un moyen de gérer la communication et l'apprentissage à travers les cultures et les disciplines, et créer et gérer collectivement de nouvelles connaissances pour des solutions durables ;

SACHANT que les changements sociaux axés sur le développement durable exigent des processus plus complexes que la mise à disposition d'informations et de connaissances ;

CONSCIENT ÉGALEMENT que le *Programme de l'UICN 2009-2012* vise à « contribuer directement aux objectifs de réduction du rythme de perte de la diversité biologique...et à apporter une perspective environnementale à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) et d'autres engagements internationaux pertinents » ;

CONSTATANT que l'UICN, organisation axée sur le savoir, fournit à ce titre des connaissances et des outils, construit les capacités d'utiliser ces outils et aide à élaborer des politiques, des lois, des instruments et des institutions plus efficaces ;

RECONNAISSANT qu'il est nécessaire d'intégrer la science et d'encourager la participation du public au processus décisionnel ;

CONSIDÉRANT que l'éducation et la communication à l'environnement sont un processus continu non seulement pour les enfants et les jeunes mais pour tous les âges et le fruit d'un effort collectif de construction et d'apprentissage social dont le but est une durabilité juste et équitable ;

NOTANT l'importance accordée à la communication, l'éducation et la sensibilisation du public dans les documents de l'UICN et dans de nombreux accords et congrès internationaux et, en particulier, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) ;

SALUANT les efforts déployés ces dernières années en faveur de l'éducation à l'environnement et de la communication aux fins de contribuer de manière essentielle à l'élaboration d'un « modèle de durabilité » pour l'utilisation et la jouissance des ressources de la planète ;

RECONNAISSANT que l'on s'inquiète de plus en plus de constater que les êtres humains sont, plus que jamais, déconnectés de la nature ;

CONSCIENT que l'éducation à l'environnement et l'expérience directe de la nature sont des éléments importants d'un processus d'apprentissage nécessaire pour soutenir les modèles de durabilité ;

CONSCIENT ÉGALEMENT que mettre les enfants en contact avec la nature de manière constructive, dans leur vie de tous les jours, tend à les aider à devenir des adultes passionnés et engagés, qui soutiennent activement la conservation de l'environnement et des ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT que l'UICN et sa Commission de l'éducation et de la communication (CEC) contribuent de manière significative au développement des activités de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) dans le monde entier comme moyen de renforcer les capacités professionnelles et d'orienter le changement vers le développement durable ;

NOTANT que l'UICN, par le biais de la CEC, a largement contribué à valoriser les activités de CESP auprès des accords multilatéraux et des conventions sur l'environnement, a aidé à mettre en oeuvre les programmes de travail et les activités de CESP et a mis au point des boîtes à outils de CESP pour soutenir la mise en oeuvre des conventions relatives à l'environnement à l'échelle régionale et nationale ;

RECONNAISSANT qu'éduquer les enfants ne devrait en aucun cas signifier que les générations actuelles sont exonérées des responsabilités qui leur incombent en matière d'environnement ;

AYANT CONSCIENCE qu'il faut, de toute urgence, dispenser une éducation à l'environnement à propos de la crise actuelle (extinction des espèces et dégradation des écosystèmes de notre planète) et qu'il est nécessaire que cette éducation se poursuive tout au long de la vie ;

SACHANT que les activités de CESP sont un élément essentiel d'une stratégie d'autonomisation pour le *Programme de l'UICN 2009-2012* ; et

RAPPELANT la Résolution 2.50 *L'éducation à l'environnement dans le Sous-programme pour la Méso-Amérique* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 2e Session (Amman, 2000) et la Résolution 3.025 *Éducation et communication dans le Programme de l'UICN* adoptée par le Congrès mondial de la nature, à sa 3e Session (Bangkok, 2004) ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. PRIE les membres de l'UICN :
 - a) de demander instamment que, lorsque commence le processus de sensibilisation et d'éducation au développement durable, un grand nombre d'initiatives soient lancées visant à former et sensibiliser à la conservation et au développement durable - y compris par une expérience directe de la nature - les secteurs de la société et les décideurs dont l'influence à court terme est déterminante pour la conservation des espèces et des espaces en danger imminent de disparition ou de dégradation ;
 - b) de proposer la mise en oeuvre d'outils de CESP dans les programmes axés sur le développement durable et la conservation, dès le début de leur conception ;
 - c) de recommander l'intégration de la CESP au sein de leurs organisations et dans tous leurs domaines de travail afin de s'assurer qu'elle a une influence réelle sur leurs projets et que ces derniers aient une approche intersectorielle ;
 - d) de tenir compte des travaux de l'UICN pour élaborer des orientations et des normes sur la CESP ;
 - e) d'encourager les Parties contractantes à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) à examiner et améliorer la place réelle de la CESP dans leurs programmes, dans le cadre d'une évaluation indépendante, le cas échéant, et à tenir compte de la CESP dans l'élaboration de nouveaux programmes ; et
 - f) de veiller à la mise en place de toutes les mesures nécessaires (y compris les ressources humaines et financières) pour exécuter efficacement les programmes de CESP.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* :

2. CHARGE la Directrice générale :
 - a) de lancer des programmes régionaux pour soutenir le renforcement stratégique des aptitudes professionnelles en matière de CESP en vue de la mise en oeuvre des conventions sur l'environnement et des travaux sur les synergies entre ces conventions ;
 - b) d'intégrer des activités et des objectifs spécifiques en matière de CESP ; et
 - c) d'aider les membres de l'UICN à remettre les gens en contact avec la nature, en particulier les enfants, de manière prioritaire, en vue d'assurer la gestion responsable de l'environnement pour les générations à venir.

3. DEMANDE à la Directrice générale de prévoir des mesures et des activités de CESP dans le *Programme de l'UICN 2009-2012*, en accordant une attention particulière aux personnes qui ont le plus d'influence sur les menaces pesant sur la conservation de la nature.